

Registre aux délibérations du conseil communal de Beaufort

Séance publique du 17 novembre 2006

Date de l'annonce publique de la séance: 10 novembre 2006

Date de la convocation des conseillers: 10 novembre 2006

Présents: M. Camille Hoffmann, bourgmestre, président;
M. Roger Klein et M. Jos Funk, échevins;
Mme Lily Scholtes, Mlle Françoise Bonert, M. Emile Wies,
Mme Andreza Sanguessuga Néné, M. Patrick Goetzinger, conseillers;
M. Georges Rischette, secrétaire communal.

Absents: ./.

No: 6d

Réf.: GR/2006-268

Objet: Taxes de raccordement aux réseaux publics

Approuvé le
16 mars 2007
arrêté grand-ducal

Le Conseil Communal,

Revu sa délibération du 28 octobre 1983, approuvée par arrêté grand-ducal du 30 novembre 1983, aux termes de laquelle la taxe de raccordement à la canalisation a été fixée à 40.000.-Luf, soit 991,57 € ;

Revu encore sa délibération du 28 octobre 1983, approuvée par arrêté grand-ducal du 30 novembre 1983, aux termes de laquelle la taxe de raccordement à la conduite d'eau a été fixée à 20.000.-Luf, soit 495,79 € ;

Attendu que pour des raisons de lisibilité et de faisabilité technique, il y a nécessité d'arrondir les montants ;

Attendu que la commune est dépendante d'une gamme variée de recettes dont le produit pris individuellement n'est pas important, mais dont la masse globale rapporte cependant des recettes supplémentaires appréciables ;

Vu les articles 1/0733/1431 et 1/0740/1431 du budget communal ;

Vu le décret du 14 décembre 1789 sur la constitution des municipalités ;

Vu le décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

A l'unanimité,

Décide de fixer comme suit les taxes de raccordement à la canalisation et à la conduite d'eau à partir du 1^{er} janvier 2007 :

- | | | |
|---|--|---|
| ➤ | Taxe de raccordement à la canalisation | 1.000,00 € par raccordement |
| ➤ | Taxe de raccordement à la conduite d'eau | 500,00 € par raccordement
(485,44 €+14,56 € T.V.A.=500,00 €) |

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente décision.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme.

Beaufort, le 3 avril 2007

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Beaufort certifie que la présente délibération portant nouvelle fixation des taxes de raccordement aux réseaux publics a été publiée et affichée dans la commune de Beaufort en date de ce jour.

Beaufort, le 3 avril 2007

Le Bourgmestre,

